

Usage Et Appropriation Du Réseau Social Tiktok A Kinshasa : De La Dépravation Des Mœurs Aux Bonnes Pratiques

NZAMPUNGU IMBOLE Joël¹ and MBAWA ATONGO Mireille²

¹Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa
inzampungu2020@gmail.com

²Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka
Mireillembawa68@gmail.com

Corresponding author : NZAMPUNGU IMBOLE Joël



Résumé – Cette recherche porte sur « l'Usage et l'appropriation du réseau social TikTok à Kinshasa : de la dépravation des mœurs aux bonnes pratiques ». Inscrite dans une perspective inductive et compréhensive, notre analyse s'est fondée sur un matériau récolté en recourant aux techniques d'entretiens semi-directifs.

L'étude explore les atouts du réseau social Tiktok ainsi que les dangers et risques spécifiques de son usage par les jeunes tout en détaillant les méthodes générales qui acquiescent de bonnes pratiques.

En termes de résultats, il appert que TikTok a permis aux Congolais de communiquer librement et d'exprimer leur créativité auprès d'un auditoire international. Cela a favorisé l'émergence d'une génération inédite d'influenceurs congolais qui, par le biais de leur contenu divertissant et innovant, ont acquis une popularité accrue. Cependant, cette passion pour TikTok a également eu des conséquences néfastes sur la conduite de certains jeunes Congolais. Certains utilisateurs ont développé une dépendance à ce réseau social, y passant des heures au détriment de leurs responsabilités journalières. Plusieurs jeunes utilisent de manière abusive ce réseau social, ce qui favorise la dépravation des mœurs et la perversion de la jeunesse. L'appropriation de ce réseau social nécessite une modération et un discernement pour de bonnes pratiques de l'outil.

Mots-clés – Réseaux sociaux numériques, appropriation, contexte congolais, bonnes pratiques, dépravation des mœurs.

Abstrat – This research focuses on the “Use and appropriation of TikTok in the Congolese context: from depravity to good practice”. Inscribed in an inductive and comprehensive perspective, our analysis is based on material gathered using semi-directive interview techniques.

The study explores the advantages of the Tiktok social network, as well as the specific dangers and risks of its use by young people, while detailing the general methods that endorse good practice.

In terms of results, it appears that TikTok has enabled the Congolese to communicate freely and express their creativity to an international audience. This has fostered the emergence of a whole new generation of Congolese influencers who, through their entertaining and innovative content, have gained in popularity. However, this passion for TikTok has also had a detrimental effect on the behavior of some young Congolese. Some users have developed an addiction to the platform, spending hours watching and creating videos to the detriment of their daily responsibilities. Many young people abuse the “TikTok” social network, which encourages the depravation of morals and the perversion of youth. Appropriation of this social network requires moderation and discernment to ensure good use of the tool.

Keywords – Digital social networks, appropriation, Congolese context, best practices, depravity of morals.

I. INTRODUCTION

Les réseaux sociaux sont un moyen efficace pour assurer une bonne communication avec des tierces personnes, pour découvrir certaines cultures, s'informer et se former dans certains domaines. Par contre, la mauvaise utilisation de ces réseaux sociaux contribue à la dépravation des mœurs. Ainsi donc, s'exposer à des contenus inappropriés tels que violents, à caractère sexuel, peut représenter un réel danger.

En République Démocratique du Congo (RDC), l'usage abusif du réseau social « TikTok » par plusieurs jeunes contribue à la dépravation des mœurs et à la perversion de la jeunesse. Manifestement, les pays qui ont adopté l'application TikTok sans l'esprit du concepteur, ont apporté à leurs sociétés une dépravation. La Chine qui en est l'inventeur n'en fait pas le même usage, car les Chinois avaient créé « TikTok » pour former la jeunesse chinoise à la passion des métiers impliquant l'intelligence artificielle et les domaines dans lesquels, elle accusait un retard. De ce fait, tous les programmes de divertissement sur TikTok en Chine sont conçus pour pousser les jeunes Chinois à l'amour de la patrie, à l'instruction et à l'éducation.

Curieusement, « TikTok » dans plusieurs pays comme en RDC est devenu un lieu des règlements de compte, des insultes, des challenges allant droit dans le sens de la désorientation de la jeunesse, ce qui n'honore pas l'image de la culture congolaise. Cette situation tant déplorable est favorisée par le manque de réglementation par l'autorité et l'accès sans limites de catégorie d'âges pouvant y accéder. Selon un enquêteur :

« TikTok en Chine est inaccessible de 19h00 à 5h00, cela pour ne pas distraire les jeunes qui doivent étudier à ces heures. Malheureusement en RDC, le programme est accessible de façon illimitée et n'a pas de politique de restriction, ce qui offre la possibilité aux jeunes de faire de courts montages de vidéos, voire obscènes et d'avoir la latitude de tout publier sans censure ».

Les images exploitées par Tiktok ne font plus l'unanimité. Bien qu'à la mode, l'application fait de plus en plus objet de controverse. Elle est autant dénoncée pour son exploitation des images contribuant à la dépravation des mœurs dans une société déjà en panne de modèle depuis plusieurs années. Des voix s'élèvent désormais pour exiger son blocage en RDC. L'on se souviendra que le pays fait face à des sérieux problèmes qui mettent en mal son éclosion sur le plan des mœurs. Des pays européens exigent autant le blocage de Tiktok pour diffusion des images à caractère violent, pornographique et anti-mœurs. Dans le monde arabe, Tiktok est interdit d'exploitation. La RDC veut aussi faire autant. C'est donc sur cette problématique que s'intéresse notre recherche. D'où, la question de recherche suivante : *comment comprendre l'usage et l'appropriation du réseau social Tiktok par les jeunes à Kinshasa et quels mécanismes à mettre en place pour des bonnes pratiques ?*

I.1. Revue de littérature

Selon la majorité des études, les réseaux sociaux numériques (RSN) contribuent principalement aux relations sociales déjà en place. D'après quelques études menées sur les adolescents aux États-Unis, la majorité d'entre eux se servent des réseaux sociaux pour rencontrer des individus qu'ils connaîtraient déjà ou avec qui, ils ont un lien léger (Lenhart et Madden, 2007 ; Subrahmanyam et Greenfield, 2008). Lampe et ses collaborateurs (2006) ont prouvé que les usagers des réseaux sociaux privilégiaient la recherche d'individus qui étaient déjà connectés hors ligne plutôt que de naviguer sur le réseau pour rencontrer des inconnus. Selon Ellison et ses collaborateurs (2007), les réseaux sociaux sont principalement employés pour préserver et consolider les relations hors ligne (qu'elles soient délicates ou solides).

Il n'est pas surprenant que ces lieux prennent de plus en plus une place dans la vie quotidienne. Par conséquent, l'écart établi par Boyd et Ellison en 2007 peut être remis en question. La distinction entre la vie en ligne et hors-ligne (même si on affirme qu'elles se mêlent) est une négligence de l'importance grandissante de la technologie dans notre quotidien (Beer, 2008). Ces technologies mènent à une façon de vivre qui est de plus en plus diffusée. Pahl (2007) évoque la notion de « médiatisation » dans le quotidien. Selon Beer (2008), il est donc déconseillé d'essayer de saisir les relations amicales existantes sur les réseaux sociaux en l'isolant de la vie hors ligne.

Pour Poynter (2018), les marques prennent de plus en plus conscience qu'elles doivent nouer de nouvelles relations avec leurs clients et prêter davantage attention à leurs perspectives. D'après ce même écrivain, la présence sur TikTok est une façon d'y parvenir. Dans leur livre, Li et Bernhoff (2008) présentent une multitude d'études de cas illustrant les opportunités disponibles et les méthodes efficaces pour le marketing Web 2.0. Cependant, selon Brown et *al.* (2007), il est primordial que les professionnels du marketing prennent conscience des dangers associés à leurs tentatives d'influencer le bouche-à-oreille sur internet. Le dialogue doit demeurer transparent, sincère et authentique, sinon les répercussions commerciales pourraient se détériorer.

De plus, avec la montée en puissance de la « Net génération » (également désignée sous le nom de « génération Virtuelle » ou « génération Y », apparue autour des années 80 environ), les entreprises ne peuvent pas négliger ces technologies. D'après Tapscott (2006), la « Net génération » est polyvalente, ne supporte pas les délais (chargement de pages web, réponse aux courriels) et privilégie l'interaction (être des usagers plutôt que des auditeurs). Selon Cavazza (2007), il est primordial pour les organisations de considérer l'emploi du Web 2.0 afin de prévenir la fuite des entreprises par cette nouvelle génération qui se précipite vers leurs rivaux.

On peut répartir les diverses thématiques de recherche en deux questions principales. La première interrogation concerne l'identité et la visibilité (avec l'évolution du calcul de l'identité, l'idée du capital réputationnel, la préservation de la vie privée, l'hybridation entre la gestion du contenu et celle des relations, la création de confiance au sein de communautés). La seconde interrogation concerne les défis inédits pour les jeunes qui opèrent dans le secteur commercial (avec les nouvelles possibilités en matière de relation client, etc.).

Malgré une recherche actuellement relativement restreinte (études centrées sur les adolescents et les étudiants, axées sur TikTok, et peu fréquentes dans le domaine professionnel), les réseaux sociaux, notamment TikTok, se présentent comme un domaine de recherche en plein essor et prometteur dans le domaine des systèmes d'information. Sur le plan théorique, on pourrait repenser la théorie du signal (proposée par Donath en 2007), la théorie des réseaux sociaux et du capital social, ainsi que les théories liées à la confiance.

I.2. Démarche méthodologique

La démarche logique utilisée dans notre recherche est l'induction, qui a permis, à partir de l'expérience de terrain, de construire notre savoir. La technique de l'entretien semi-directif a permis de recueillir, à partir des discours des enquêtés, les données relatives à l'usage et à l'appropriation du réseau social Tiktok. En termes d'analyse, nous avons mobilisé l'analyse de contenu dans sa variante thématique. Les entretiens ont été effectués auprès des créateurs des contenus, notamment les acteurs politiques, les commerçants, les hommes de Dieu ainsi que les différents internautes. La principale difficulté rencontrée fut la méfiance des acteurs politiques. Pour contourner cette difficulté, nous avons dû recourir à nos connaissances communes, et nous leur avons garanti l'anonymat lors de la rédaction de l'étude.

Les résultats de cette recherche sont subdivisés en quatre (4) points : une présentation générale de ce que sont les réseaux sociaux en général et Tiktok en particulier (I) et de leurs apports (II), suivie d'une présentation de leurs dangers et risques spécifiques (III). Ce cadre posé, le quatrième point détaille les méthodes générales qui acquiescent de bonnes pratiques dans l'usage et l'appropriation du réseau social Tiktok.

II. RESULTAT DE L'ETUDE

II.1. Les réseaux sociaux numériques

L'expression « réseaux sociaux » fait référence dans le langage courant à un imaginaire commun : auparavant des plateformes comme MySpace ou Copains, mais maintenant Facebook, Tiktok, Twitter ou Instagram. Cependant, une analyse détaillée du terme révèle rapidement qu'il ne convient pas lexicalement à ces dispositifs. En termes précis, un réseau social désigne un « groupe d'individus ou d'organisations connectés par des échanges sociaux fréquents ».

Pour comprendre le phénomène et se focaliser sur les services numériques, on a pu examiner des mots associés : « médias sociaux », « sites de réseautage social ». Nous maintenons la définition de « site de réseau social » proposée par D. Boyd et N. Ellison (2007 :2) : « Services basés sur Internet qui offrent aux personnes la possibilité de :

1. construire un profil public ou semi-public au sein d'un système délimité et encadré ;
2. d'articuler une liste d'autres utilisateurs avec qui ils partagent un lien, et,
3. de voir et traverser leur liste de connexions et celles faites par d'autres au sein du système. La nature et la nomenclature de ces connexions pouvant varier de site en site ».

Cette définition de 2007 comporte des contraintes, en particulier parce qu'il peut s'agir d'applications plutôt que de « site » dans son sens le plus rigoureux. Examinée minutieusement, elle correspond bien aux attributs des réseaux mentionnés précédemment sans néanmoins se montrer particulièrement claire pour le public. Pour approfondir cela, il est possible de revenir sur quelques aspects clés de ces plateformes ou services de réseaux sociaux qui doivent être pris en compte dans toute analyse de ces réseaux :

1. Ils favorisent une interaction entre leurs usagers. Que ce soit par le biais de la messagerie directe, du partage de contenus (images, vidéos, textes...), ou d'invitations à des manifestations, ces dispositifs facilitent l'interaction avec les individus en diffusant des informations et des créations tout en observant les réalisations d'autrui. Ces interactions peuvent se produire au sein d'un groupe plus ou moins important, mais aussi vis-à-vis d'une seule personne.
2. Ils se focalisent sur des « usages sociaux », sans une véritable interaction entre les usagers (par exemple, MySpace), et leurs caractéristiques vont essentiellement axées sur la mise en relation. Il y a beaucoup de sites qui présentent des « aspects sociaux » sans qu'ils soient au centre de leur fonctionnement, les excluant en partie du champ de ce guide. Il est crucial de garder à l'esprit que pour un prestataire de services de réseau social, il est primordial que ses clients utilisent le service aussi souvent que possible et interagissent davantage. Ceci va produire davantage d'informations pour le propriétaire du site et lui fournir plus d'opportunités pour diffuser des publicités.
3. Ils favorisent des interactions au sein d'une communauté (groupe de gens qui partagent un lien) et contribuent également à la création de nouvelles relations au sein de celle-ci. Il convient de noter que dans l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes (à l'exception des réseaux professionnels ou des services dédiés aux rencontres sentimentales), la proportion du « réseautage » et de l'usage du réseau social pour créer de nouvelles relations apparaît faible. Le réseau social va plutôt étendre un lien existant à un nouvel endroit. Il peut potentiellement remplacer le lien précédent et le maintenir dans un seul réseau social. Une communauté peut également se concrétiser autour d'un thème qui pourra être cultivé au sein de celle-ci.
4. Ils offrent une représentation personnelle, avec un équilibre délicat entre la représentation publique et privée. Un profil public, potentiellement minimaliste, sera initialement présent et pourra varier en fonction du service. De plus, la publicité des actions sur le réseau sera modifiée et personnalisable.

Tous les réseaux sociaux identifiés comme tels présentent ces aspects. Cependant, il est impossible de saisir véritablement les défis de ces services pour les jeunes sans examiner en profondeur les divers réseaux. Effectivement, malgré la nature transversale de certains problèmes et interrogations, de nombreux d'entre eux sont fortement associés aux particularités propres à un type spécifique de réseau social.

II.1.1. Le réseau social Tiktok

En effet, TikTok est une application de médias sociaux qui permet à ses utilisateurs de créer et de partager des vidéos courtes, souvent avec des effets de musique et de caméra. L'application a été créée par la société chinoise ByteDance en septembre 2016 sous le nom de Douyin, et a été lancée sur le marché chinois en septembre de la même année. L'application a des bureaux à travers le monde, notamment à Los Angeles, New York, Londres, Paris, Berlin, Dubaï, Bombay, Singapour, Jakarta, Séoul et Tokyo. Afin de consolider sa croissance, elle ferait usage de méthodes « agressives » pour attirer du personnel de grandes firmes Internet comme Google et Facebook, y compris de nombreuses personnes haut placées, et proposerait de gros salaires.

TikTok a rapidement gagné en popularité, en particulier auprès des jeunes utilisateurs. TikTok est une application de médias sociaux la plus téléchargée au monde, dépassant même Instagram et Snapchat. L'application a connu un succès mondial en partie grâce à sa capacité à permettre aux utilisateurs de créer des vidéos courtes et amusantes, ainsi qu'à sa fonctionnalité de découverte qui permet aux utilisateurs de découvrir facilement du contenu intéressant.

II.1.2. Les différentes infractions commises sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont devenus des outils incontournables pour la communication, le partage d'informations et la diffusion de contenus. Cependant, ils peuvent également être utilisés à des fins illégales. En RDC, plusieurs infractions sont commises par les usagers des réseaux sociaux, notamment :

- ✓ **La diffusion de fausses informations** : il s'agit de la diffusion d'informations qui sont inexactes, trompeuses ou mensongères. Les fausses informations peuvent être utilisées pour manipuler l'opinion publique, influencer les élections ou nuire à la réputation d'une personne ou d'une entreprise.
- ✓ **La diffamation** : il s'agit de l'atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne par des propos ou des écrits. La diffamation peut être commise sur les réseaux sociaux en publiant des propos ou des écrits qui portent atteinte à la réputation d'une personne, même si ces propos sont vrais.
- ✓ **Le harcèlement** : il s'agit de toute forme de comportement répété qui a pour effet de harceler, d'intimider ou de menacer une personne. Le harcèlement peut être commis sur les réseaux sociaux en envoyant des messages haineux, en publiant des informations personnelles sur une personne sans son consentement ou en la menaçant de violence.
- ✓ **La violence** : il s'agit de tout acte de violence physique ou morale commis sur une personne. La violence peut être commise sur les réseaux sociaux en diffusant des images ou des vidéos de violence, en menaçant une personne de violence ou en la poussant à commettre un acte violent.

II.1.3. Les instruments juridiques protégeant sur les réseaux sociaux

Pour protéger les utilisateurs des réseaux sociaux, la République Démocratique du Congo s'est dotée d'un certain nombre d'instruments juridiques, notamment :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Constitution de la RDC
- Le nouveau code du numérique congolais

En effet, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans son article 12, dispose que "Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation...".

La Constitution de la RDC, dans son article 31, garantit également le respect de la vie privée et du secret de la correspondance. Le nouveau code du numérique congolais a été adopté en 2023. Ce code vise à lutter contre les fausses informations, les diffamations, le cyber harcèlement et d'autres actes violant la vie privée des citoyens. L'article 360 du code du numérique congolais punit toute personne qui initie ou relaie une fausse information contre une personne par le biais des réseaux sociaux ou d'autres supports électroniques. Les membres des plateformes en ligne peuvent également être tenus responsables des infractions commises par d'autres membres. En effet, la loi congolaise prévoit un principe de responsabilité solidaire, ce qui signifie que tous les membres d'un groupe sont responsables des actes de chacun des membres.

Il est important de connaître les instruments juridiques qui protègent les utilisateurs des réseaux sociaux en RDC. Ces instruments juridiques permettent de se protéger des infractions en ligne et de faire respecter ses droits.

II.1.4. Les droits et obligations des créateurs de contenu en RD-Congo : enjeux récents

Deux affaires récentes ont attiré l'attention en République Démocratique du Congo, illustrant les défis juridiques auxquels font face les créateurs de contenu dans le pays.

La première concerne Maria Ntumba, une influenceuse populaire sur TikTok, arrêtée le vendredi 27 septembre 2024 pour "dépravation des mœurs". Son interpellation repose sur la violation de l'article 360 du Code du Numérique, qui interdit la diffusion de contenus à caractère diffamatoire ou injurieux sur les réseaux sociaux. Après plusieurs jours de détention, elle a été libérée le mardi 1er octobre 2024. Ce cas illustre les conséquences légales auxquelles les créateurs de contenu peuvent être exposés lorsqu'ils ne respectent pas les cadres législatifs relatifs à la diffusion d'information numérique en RDC.

La seconde affaire concerne Denise Mukendi, une influenceuse connue pour son soutien aux autorités en place. Elle a été arrêtée à Brazzaville le mardi 24 septembre 2024, puis extradée vers la RDC où elle a été présentée au procureur de Kinshasa avant d'être incarcérée à la prison centrale de Makala. Denise Mukendi a admis avoir joué un rôle dans l'arrestation de l'opposant Jacky Ndala, ainsi que dans les actes de violence qu'il aurait subis à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) en 2021. Cet incident met en lumière l'implication de certaines personnalités publiques dans des affaires de droits humains, tout en soulignant la responsabilité accrue des créateurs de contenu en matière de diffusion d'informations sensibles.

II.2. Les apports et intérêts des réseaux sociaux

Il est indéniable que les réseaux sociaux sont des instruments puissants, surtout lorsqu'ils sont largement exploités. Il est à noter que cela comporte de véritables menaces qui doivent être considérées. Néanmoins, il est nécessaire d'identifier les avantages de ces instruments afin d'encourager ces méthodes et de les valoriser. Bien que les questions soient préférables, l'apport général des réseaux sociaux est toutefois suffisamment explicite. Ils simplifient les interactions, le transfert de messages et d'informations. Ils facilitent notamment la création d'un lien avec des individus distants, le regroupement par domaines affinitaires ou différents thèmes, la diffusion de ses créations, le débat sur ses passions, et bien plus. Il est ainsi adéquat de nuancer les critiques questionnant la réalité des liens et des échanges entre les utilisateurs. Tous ces outils offrent la possibilité d'avoir de vraies relations avec d'autres personnes, que cela soit numérique et passe par les réseaux ne semble pas devoir les discréditer par défaut.

Les interactions qu'ont les jeunes sur ces réseaux sont bien réelles et vont avoir des conséquences sur leur développement et leurs choix. Il faut essayer de participer à la promotion de leurs aspects positifs : en facilitant la communication, ils peuvent favoriser l'entraide et la coopération. En ce même sens, ils témoignent de la proximité des liens qui unissent les humains les uns aux autres. Ils peuvent, de plus, être employés en tant qu'outils pédagogiques, à des fins d'éducation. Cela peut passer par l'utilisation des fonctionnalités des outils ou en profitant d'un cadre moins formel et plus ludique où les élèves se sentent plus à l'aise. Beaucoup de ces outils, couplés aux autres avancées de l'informatique, permettent facilement aux apprenants d'exercer une réelle liberté d'expression : ils peuvent diffuser des messages qui pourront potentiellement être vu par tous.

En ce même sens, grâce à la facilité de partage de contenus et d'échanges, ils peuvent aussi favoriser la diffusion d'informations, évitant ainsi que la seule charge « d'informer » soit attribuée à des médias centralisés. Cela libère ainsi des opinions minoritaires et permet d'accéder à une plus grande diversité d'information et donc, avec une pointe d'optimisme, d'améliorer la responsabilité collective. Outre le lien social, les apports et intérêts sont de trois ordres dans le contexte de l'usage et de l'appropriation du réseau social Tiktok : politique, économique et religieux.

II.2.1. Sur le plan politique

Dans le domaine politique, plusieurs politiciens ont avancé des opinions différentes. Un enquêté déclare :

Grâce à TikTok, on sait voir le bilan des acteurs politiques actuels. Nous prenons seulement leurs paroles quand ils étaient opposants qu'on colle avec leurs paroles actuelles quand ils sont au pouvoir pour permettre aux internautes de les juger. Vous comprendrez que sans tribalisme, ceux qui nous dirigent actuellement sont tellement haïs par le peuple congolais.

Dans la même logique, un autre acteur politique renchérit :

TikTok offre une plateforme où les utilisateurs peuvent partager des histoires personnelles sur des problèmes politiques qui les touchent directement. Cela permet aux autres utilisateurs de se connecter émotionnellement avec ces histoires et d'être sensibilisés à des problèmes qu'ils n'auraient peut-être pas connus autrement.

Dans le même ordre d'idée un enquêté avance son opinion sur le rôle du Tiktok dans l'éducation politique :

« De nombreux utilisateurs de TikTok ont créé du contenu éducatif sur des sujets politiques, expliquant les concepts complexes de manière simple et accessible. Cela permet aux jeunes et aux moins jeunes d'approfondir leurs connaissances politiques et de mieux comprendre les enjeux qui les concernent ».

Le discours d'un acteur politique de l'opposition fait état de l'influence croissante de Tiktok dans la mobilisation politique :

« Grâce à TikTok, les utilisateurs peuvent partager des informations sur des manifestations, des pétitions et d'autres formes d'activisme politique. Cela a permis une mobilisation rapide et efficace, en rassemblant un grand nombre de personnes partageant les mêmes idées pour faire pression sur les décideurs politiques »

Si l'acteur politique de l'opposition a décrit l'influence croissante de Tiktok dans la mobilisation politique, un autre enquêté, de la majorité présidentielle en souligne le pouvoir de la contrattaque médiatique :

Nous sommes au pouvoir. Si nous voyons un opposant qui veut déstabiliser le président de la République, nous faisons appel à notre armée numérique pour le détruire. Premièrement, nous recherchons d'abord ses erreurs du passé. On la traite ensuite avant de l'amplifier dans tous les médias sociaux.

En écoutant les opinions différents de nos enquêtés, il appert que TikTok a eu un impact considérable dans le domaine politique. Ce réseau social a permis aux citoyens engagés de s'exprimer et de partager leurs opinions politiques de manière accessible et engageante. Les vidéos courtes ont également permis de toucher un large public et de diffuser rapidement des informations importantes sur des problèmes politiques urgents. TikTok a également permis aux citoyens de se rassembler autour d'une cause commune et d'organiser des mouvements sociaux. Les utilisateurs ont créé du contenu éducatif sur des sujets politiques, expliquant les concepts complexes de manière simple et accessible.

II.2.2. Sur le plan économique

Du point de vue économique, un enquêté qui exerce son commerce en ligne déclare:

« Ce réseau social m'a permis d'avancer de plusieurs manières. Tout d'abord, grâce à TikTok, j'ai pu développer une activité de vente en ligne. En partageant des vidéos créatives et engageantes mettant en valeur mes produits, j'ai réussi à attirer l'attention d'un large public et à augmenter mes ventes. Cette visibilité accrue m'a également permis de nouer des partenariats avec d'autres entrepreneurs et marques, ce qui a contribué à la croissance de mon entreprise ».

Pour un autre enquêté, TikTok lui a offert une plateforme pour partager ses connaissances en économie. En créant du contenu éducatif sur des sujets tels que l'investissement, la gestion financière et les opportunités commerciales, il a pu aider de nombreuses personnes à acquérir des compétences essentielles pour réussir dans le monde des affaires. Cette interaction avec sa communauté lui a également permis d'apprendre davantage grâce aux commentaires et aux échanges constructifs.

Dans un autre registre, une enquêtée estime que Tiktok a joué un rôle clé dans sa recherche d'emploi. Grâce à son profil professionnel sur cette plateforme, elle a pu mettre en avant ses compétences et son expérience auprès des recruteurs potentiels. Elle a également pu suivre les tendances du marché du travail et se tenir informé des nouvelles opportunités professionnelles.

Pour un autre enquêté, Tiktok a été un excellent moyen pour lui de promouvoir le tourisme local. En partageant des vidéos mettant en valeur les attractions touristiques de sa région du Kongo-central, il a contribué à attirer davantage de visiteurs et à stimuler l'économie locale. Cette visibilité accrue a également bénéficié aux petites entreprises locales, qui ont pu profiter d'une augmentation de la clientèle. Dans cette logique, une autre enquêtée déclare :

« Tiktok a eu un impact significatif sur ma vie économique. Grâce à ce réseau social, j'ai pu développer mon activité de vente en ligne, partager mes connaissances en économie, trouver un emploi et promouvoir le tourisme local. Je suis reconnaissant envers cette plateforme pour les opportunités qu'elle m'a offertes ».

Dans la suite de ce domaine économique, un enquêté argue :

« Ce réseau social m'a permis d'avancer en tant que créateur de contenu sponsorisé. En partageant des vidéos divertissantes et engageantes mettant en valeur des produits ou services de marques partenaires, j'ai réussi à attirer l'attention d'un large public et à augmenter mes revenus grâce aux collaborations rémunérées ».

Il ressort de ces différents discours de nos enquêtés que Tiktok a un impact économique positif sur les utilisateurs qui ont su tirer profit de cette plateforme pour développer leur entreprise, partager leurs connaissances et trouver des opportunités professionnelles. Grâce à sa grande visibilité et à son large public, Tiktok s'est avéré être un outil de marketing efficace pour attirer des clients potentiels et augmenter les ventes. De plus, en mettant en avant les attractions touristiques locales, Tiktok a également participé au développement économique de certaines régions. En conséquence, l'impact économique de Tiktok est indéniablement positif et représente une source d'opportunités pour ceux qui savent en faire les bons usages.

II.2.3. Du point de vue religieux

Dans le domaine des églises, nous essayons de noter que Tiktok fournit de plus amples informations. Un pasteur œuvrant à Kinshasa-Kitambo déclare :

« Sur le plan religieux, TikTok peut être considéré comme un outil puissant pour diffuser des messages spirituels et promouvoir la foi. Tout comme nous utilisons les prédications et les sermons pour transmettre la parole de Dieu, TikTok offre une nouvelle façon de toucher les âmes et d'inspirer les croyants. Sur TikTok, nous pouvons trouver des contenus variés liés à la religion. Des utilisateurs partagent des prières, des versets bibliques, des témoignages de foi et même des chants religieux. Ces vidéos peuvent être un moyen efficace de renforcer notre connexion avec Dieu et de nourrir notre spiritualité au quotidien ».

Dans le même ordre d'idée, un autre pasteur de Kinshasa Masina renchérit :

« Avant de découvrir cette plateforme, j'étais assez limité dans mes connaissances religieuses. Mais grâce à TikTok, j'ai pu trouver une communauté incroyablement diversifiée qui partage des informations et des réflexions sur différentes religions. J'ai commencé à suivre des créateurs qui parlent de leur foi et de leurs croyances, ce qui m'a permis d'élargir mes horizons et de comprendre différentes perspectives religieuses ».

Si cet enquêté pasteur de Kinshasa Masina a décrit les avantages, un autre homme de Dieu de la commune de Lemba en souligne la plus grande utilité, celle du rôle de Tiktok. Il déclare :

« Avant de découvrir cette application, j'étais souvent confronté à des doutes et des questionnements sur ma foi. Mais grâce à TikTok, j'ai pu trouver une communauté bienveillante qui m'a soutenu et m'a aidé à renforcer ma relation avec Dieu. J'ai commencé à suivre des créateurs qui partagent des témoignages inspirants sur leur expérience religieuse. Leurs vidéos m'ont apporté un réconfort immense en me montrant que je n'étais pas seul dans mes luttes spirituelles. J'ai pu apprendre de leurs expériences et trouver des conseils pratiques pour approfondir ma foi. TikTok m'a également permis de découvrir des prières et des méditations guidées qui ont enrichi ma vie spirituelle. J'ai trouvé des vidéos courtes mais puissantes qui m'ont aidé à me connecter avec Dieu d'une manière nouvelle et profonde ».

Des discours de nos enquêtés, il ressort que TikTok offre de nombreuses possibilités dans le domaine religieux. Il est considéré comme un outil puissant pour diffuser des messages spirituels et promouvoir la foi. Les contenus variés liés à la religion présents sur TikTok permettent de renforcer la connexion avec Dieu et de nourrir la spiritualité au quotidien. De plus, cette plateforme offre aux pasteurs et aux leaders religieux la possibilité d'atteindre un public plus large, touchant ainsi ceux qui ne fréquentent pas régulièrement les églises ou qui sont éloignés de la foi. Cependant, il est important de rester vigilant face au contenu inapproprié

qui peut être présent sur TikTok. Malgré cela, TikTok reste un outil précieux pour renforcer la foi et partager la parole de Dieu. Il permet également aux utilisateurs de découvrir différentes perspectives religieuses, d'élargir leurs connaissances et de s'engager dans des discussions enrichissantes.

II.2.4. Un impact sur les modes d'organisations et de représentation sociale.

En ce même sens, en raison de l'ampleur de leurs usages, les fonctionnements des réseaux sociaux peuvent peser un poids conséquent sur la société qui n'est pas toujours facilement évaluable.

Les usagers du réseau social TIKTOK sont partagés. Certains soutiennent ce réseau social et d'autres ne le soutiennent pas et invitent les internautes à l'utiliser à bon escient. Pour une enquêtée :

« Les réseaux sociaux sont néfastes pour les jeunes parce qu'ils influent négativement sur leur comportement, leur dictent de mauvaises choses. Par les temps qui courent, les jeunes copient aveuglement tout ce qu'ils voient dans les réseaux sociaux sans tenir compte de leur éducation et leur valeur. Dernièrement, nous avons regardé la vidéo d'une fille en train de se masturber dans les réseaux. Ce qui est la conséquence de ce qu'elle a appris de réseaux sociaux. Parents, veillez sur vos enfants... c'est important, car ils nous représenteront demain dans la société ».

D'un témoignage à un autre, une autre enquêtée déconseille aux plus jeunes d'utiliser les réseaux sociaux, ni d'avoir un téléphone portable :

« Mon enfant ne peut pas avoir un téléphone tant qu'il n'a pas encore atteint l'âge adulte. C'est important de veiller sur l'éducation de l'enfant, son instruction parce qu'il est le futur dirigeant du pays. Certains parents doivent arrêter de donner le téléphone à leurs enfants, cela nous permettra aussi d'éviter certaines mauvaises pratiques venant des réseaux sociaux ».

II.3. Présentation de dangers et risques spécifiques du réseau social Tiktok

II.3.1. Des vecteurs de désinformation ou de déstabilisation.

Bien que la question soit ancienne, elle est apparue de manière soudainement récente dans le débat public. Des individus, en contrôlant le fonctionnement de ces dispositifs, leurs algorithmes et les techniques d'influence intellectuelle, tirent parti des médias sociaux pour propager largement (ou au contraire sur des groupes spécifiques) des informations erronées dans le but de manipuler la politique ou l'économie. Il semble que cela ait eu un impact (dont la mesure est complexe) dans la campagne électorale des États-Unis. Généralement, cela soulève de véritables interrogations face à des articles qui favorisent des pseudosciences de santé ou propagent des théories conspirationnistes sans fondements scientifiques ni politiques.

II.3.2. Les problématiques individuelles

Les réseaux sociaux imposent une forme de représentation publique de soi. Si celle-ci peut présenter des effets bénéfiques et être maîtrisée, elle peut impliquer certains écueils.

II.3.2.1. Une « e-réputation » à soigner

À l'opposé de nos actes physiques, nos actions sur Internet laissent des empreintes qui demeurent pérennes et peuvent potentiellement être consultées par un grand nombre d'individus. D'après Chemla (2017 :24), « il est crucial de préserver sa réputation en ligne et d'être vigilant quant aux perceptions que les autres peuvent nous attribuer sur internet. » Les exigences de cette réputation numérique varient en fonction du public ayant accès aux informations : nous acceptons que certaines informations soient consultées par nos collègues, mais pas par nos professeurs, et vice versa. L'utilisation des réseaux sociaux nécessite donc une vigilance particulière quant aux informations que nous diffusons et qui peuvent y accéder. Le souci réside dans le fait que d'autres peuvent aussi y divulguer des informations sur nous sans qu'on soit forcément au courant. Certains jeunes sont ainsi contraints d'être présents sur des réseaux sociaux afin de pouvoir contrôler ce que l'on y dit sur eux.

II.3.2.2. Attention au futur

On ne parvient pas toujours à éliminer les empreintes que nous avons laissées sur Internet. Bien que les services offrent la possibilité de retirer certaines informations, éliminer une information indésirable peut se révéler extrêmement complexe si ces dernières ont été diffusées sur divers sites et transmises par un grand nombre d'individus. Il est crucial de considérer cela en ce qui concerne nos comportements sur internet. Une image « rigolote » à un certain moment de sa vie peut se révéler dangereuse pour quelqu'un d'autre. Il reste incertain que les photos ou messages ne seront pas transférés ou stockés ailleurs, ni que l'accès à l'outil permettant de le retirer ne sera perdu.

Chaque information diffusée nécessite une grande vigilance : elle pourrait un jour nuire, et plus grave, nuire à un ami ! Il est également important de considérer qu'un contenu diffusé de manière « privée » pourrait un jour être observé par des regards indiscrets suite à un problème ou à un piratage. Les plateformes de médias sociaux majeurs ne simplifient pas le processus pour éliminer les empreintes de son passé et le « droit au déréférencement » demeure restreint. L'évolution des méthodes peut aussi engendrer de nouveaux risques. On peut envisager la reconnaissance du visage, où des logiciels peuvent déjà détecter de manière précise une correspondance entre une image d'un individu en public et son profil sur un réseau social. L'exemple du ministre actuel de la jeunesse en RDC en témoigne largement.

En effet, depuis jeudi 29 mai 2024 à la matinée, les internautes se sont livrés à des critiques intenses rivées sur Noella Ayeganagato, l'actuelle ministre en charge de la Jeunesse. A peine nommée par l'ordonnance présidentielle, Noella Ayeganagato a reçu une bordée de critiques négatives de la part des utilisateurs des réseaux sociaux. Sur la toile, les commentaires allaient dans tous les sens. Les uns l'attaquaient amèrement à cause de son accoutrement, tandis que d'autres l'accusaient d'être une influenceuse sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et TikTok. Bien que ses vidéos et ses photos soient déjà supprimées sur son compte Tiktok, bon nombre d'utilisateurs dudit réseau les ont balancées dans le but de ternir son image.

II.3.2.3. Narcissisme, recherche d'attention et surexposition de soi

L'adolescence est un moment complexe où les « apparences », les perceptions que nous avons de nous-mêmes et de nos semblables, jouent un rôle crucial. Dans cette apparence, les médias sociaux occupent une position prépondérante pour de nombreux jeunes et certains y dédient un temps trop important. Ceci peut impliquer une dévoilation de leurs gestes les plus minimes, une quête incessante de « like » de leurs « amis » via des photos ou des messages de plus en plus insultants, une altération de la réalité pour la rendre plus attrayante et potentiellement un manque d'attention (et par conséquent d'empathie) face aux répercussions de messages susceptibles de causer du tort à autrui.

Ce phénomène, bien qu'il soit bénin et restreint dans le temps, présente néanmoins des risques importants. Sur le plan du développement de l'individu, cela pourrait le confiner dans une spirale de conformisme à son image. « Les autres attendent que je sois cela, je suis contraint ou incapable de le faire (même si je le désire ou non). » Cela peut également conduire la personne vers une quête d'attention qui peut se révéler risquée (en commettant des actes dangereux ou en se dévoilant trop). En règle générale, un attachement excessif à la beauté peut engendrer des répercussions désastreuses le jour où « la roue tourne » et que cela se retourne contre l'individu. Il est essentiel de conserver une position mesurée dans cet aspect numérique et de ne pas se définir qu'à travers d'elle.

II.3.2.4. Les risques d'abus dans l'usage de Tiktok

En particulier grâce aux réseaux sociaux, internet a offert une véritable liberté d'expression, facilitant l'accès à des informations provenant de diverses sources et une multitude presque sans fin de contenus (jeux, vidéos, lectures, musique...) et d'outils. Cependant, ces opportunités ont leurs limites.

II.3.2.5. Abus de la liberté d'expression et « trolling »

L'expression libre est une liberté essentielle, mais tout comme toutes les autres libertés, elle présente des contraintes indispensables aux équilibres de la vie sociale. Par conséquent, « l'abus » de la liberté d'expression a constamment été régulé. Les plateformes de

médias sociaux rendent l'expression plus aisée pour tout le monde, en particulier ceux qui n'auraient pas eu cette opportunité auparavant. Nous pouvons en profiter, mais cela libère aussi des propos haineux.

Par ailleurs, les jeunes se rendent en public sans forcément saisir ses défis : la charge des mots, les risques d'une expression excessive, etc. Il est particulièrement remarquable de constater que, sous prétexte d'humour, de nombreux discours peuvent engendrer une intense violence envers les destinataires, surtout lorsqu'ils peuvent se répéter (comme le harcèlement par addition). Il peut être difficile d'imaginer l'autre et de saisir qu'il « n'entendra » pas forcément ce message, tout comme nous. L'accès à Internet facilite la possibilité de se divertir au détriment d'autrui.

Ainsi, les atteintes à la liberté d'expression en ligne peuvent découler d'intentions malveillantes, mais aussi d'un certain type d'inconscience ou d'une absence d'empathie. Il est tout de même important de former la jeunesse à une expression respectueuse (ce qui ne limite pas les critiques !) et bienveillante sur les réseaux sociaux.

II.3.2.6. De fausses informations mensongères et dangereuses

D'après Tual (2016 :54), « la facilité d'accès et de création d'informations » engendre des conséquences négatives : la production de « fausses informations » et leur propagation. « Les intentions peuvent être d'ordre humoristique sans causer de problème si elles sont clairement formulées, mais elles pourraient aussi consister en une véritable désinformation et en un impact sur l'opinion publique. » Il n'est pas simple de repérer ces informations erronées, surtout pour la jeunesse. Cela nécessite souvent un travail considérable pour combattre ses propres stéréotypes, contrôler la vérité et manifester une véritable réflexion critique.

Par conséquent, Sartre (2017 :21) indique que « diffuser une information trompeuse peut contribuer à la formation d'opinions qui ne reposent pas sur des faits préexistants. » Ceci peut non seulement affecter de nombreuses personnes, mais aussi perturber des pensées trop crédules et les inciter à adopter des démarches dépourvues de toute réalité, parfois qualifiées de conspirationnistes.

II.3.2.7. Addiction numérique, perte de temps et de concentration

On entend souvent la rengaine : Internet, les jeux vidéos, les réseaux sociaux, etc. pourraient causer toutes sortes de maladies : la dépendance et l'addiction, la violence, la perversion, etc. Il est impératif de modérer ces discours alarmistes, parfois réactionnaires. Toutefois, tout comme toute méthode, celle des médias sociaux peut se révéler appropriée ou démesurée. D'après Glover-Bondeau (2015 :17), « il est incontestable qu'il y a des comportements abusifs et de multiples recherches indiquent que des comportements addictifs et une dépendance aux réseaux sociaux existent. »

Selon Maruani (2016 : 12), « ces circonstances extrêmes peuvent engendrer des effets dévastateurs sur la vie des individus et nécessiter des interventions médicales, mais ils demeurent encore peu fréquents. » Toutefois, il est complexe pour tout le monde, surtout pour les jeunes, de contrôler le temps passé sur les réseaux sociaux et les répercussions qu'ils ont sur sa vie.

II.4. De bonnes pratiques dans l'usage et l'appropriation de Tiktok en contexte congolais

Il est difficile de communiquer une compréhension complète des problématiques abordées ici, des bonnes pratiques, du regard critique, etc., surtout auprès de la jeunesse. Chaque individu a sa propre manière d'utiliser les réseaux sociaux, ses aspirations, ses exigences, etc. Chaque expérience est unique. Naturellement, il est toujours faisable et indispensable de sensibiliser sur ces thèmes, mais la progression des comportements ne pourra pas être contrainte. Pour les jeunes, les réseaux sociaux offrent généralement une liberté et un contrôle intense. Cependant, une démarche trop moralisatrice et trop basée sur la punition semble peu efficace. La plupart des jeunes ont déjà mis en place des stratégies pour maîtriser ces « extériorisations d'eux-mêmes », seulement en raison de besoins concrets.

II.4.1. Adopter une bonne hygiène numérique

Il est recommandé de revoir quelques concepts fondamentaux en matière d'informatique avant de concevoir les outils et techniques pour préserver ses informations sur les réseaux sociaux. Des recommandations initiales qui peuvent prévenir de nombreux soucis dans de multiples situations. Si ces concepts ne sont pas maîtrisés, les autres mesures de protection qui pourraient être instaurées peuvent souvent se révéler inefficaces.

II.4.2. Réaliser des sauvegardes.

S'il y a des informations que l'on souhaite conserver ou protéger : il ne faut pas oublier que nos appareils sont faillibles et qu'il est nécessaire de réaliser des sauvegardes.

II.4.3. Activer l'authentification en 2 étapes

La plupart des services de réseaux sociaux permettent de protéger votre compte par un mécanisme d'authentification en 2 étapes. Ce mécanisme exigera, en plus du mot de passe, un autre élément quand vous vous connectez à un nouvel appareil (souvent un code transmis par texto). C'est un bon moyen de protection pour éviter que quelqu'un accède illégitimement à votre compte. Pour sécuriser le réseau social, il est nécessaire de sécuriser également le courriel qui y est rattaché : activez-y également l'authentification en 2 étapes.

II.4.4. Segmenter ses usages et ses différents comptes

Malgré la difficulté de se connecter à son compte Google ou Tiktok pour restreindre les mots de passe et les procédures d'identification, il est impératif de cesser cette pratique. Elle donne trop de pouvoir à ces intervenants et si un seul compte est mis en péril, cela aura un impact sur tous les autres services. Il est recommandé de poursuivre la création de comptes séparés, comportant des données et mots de passe distincts. Il est également important d'éviter qu'ils soient facilement connectés les uns aux autres si cela ne sert à rien. Cela offre également la possibilité d'explorer diverses perceptions de soi sans se juger globalement.

II.4.5. Limiter les informations transmises et utiliser des pseudonymes

On transmet déjà par défaut énormément d'information sur soi en surfant sur Internet et en agissant sur les réseaux sociaux. Nul besoin d'en donner plus, bénévolement. Pour chaque questionnaire, demande d'informations personnelles, on va chercher à distinguer ce qui est obligatoire et facultatif. Même si l'information est présentée comme obligatoire, il convient de s'interroger : en ont-ils réellement besoin ? S'il n'y a aucune légitimité ou raison à la demande, on peut choisir de donner des données inexacts ou incomplètes. De la même façon, l'usage de pseudonymes peut vous protéger s'ils sont bien employés.

II.4.6. Se méfier légitimement, même de ses amis

La confiance dans les autres est absolument nécessaire et il ne faut pas devenir paranoïaque (et encore moins sans raison valable). Attention toutefois à ne pas confondre confiance et inconscience. Quelqu'un qui est un ami un jour, peut ne plus l'être le lendemain (même si cela peut n'être que temporaire : tout le monde peut changer), des sentiments peuvent être simulés, etc. Sans motif légitime, on ne confie pas ses mots de passe, même à ses amis, et on ne confie pas plus "en gage de confiance" des fichiers compromettants pour vous (par exemple des photos explicites). La confiance se construit aussi dans le respect de l'intimité de l'autre.

II.4.7. Au-delà du seul droit : des bonnes pratiques

Les médias sociaux fournissent une véritable simplicité d'expression et facilitent le contact avec de multiples individus. Il peut s'agir de quelques relations, mais il est également possible d'être le monde entier, en incluant les « amis des amis » (qui regroupent également un nombre considérable de personnes). Il n'est donc pas nécessairement simple de déterminer quel ton adopter. Comme il peut être bénéfique de « tourner sa langue dans sa bouche avant de parler », il est recommandé d'avoir un moment de réflexion avant de « poster ». Il est donc possible de se poser certaines interrogations : Ma publication a-t-elle un intérêt pour moi ou pour autrui ? Quelle est la finalité de ce message ? Peut-on offenser, manquer de respect ou blesser quelqu'un à travers ce message ou son ton ? Pour qui est-ce destiné ? Qui pourra l'observer ? Si cela devait être révélé publiquement ou exposé à un public important, cela me perturberait-il ? Est-il susceptible d'être mal interprété par quelques-uns ? Est-il capable de se tourner vers moi ? Suis-je convaincu de ce que je dis ? Les informations que je diffuse peuvent-elles nuire à d'autres individus ? etc. Bien que les services de messagerie dont la durée de vie des messages soit restreinte puissent limiter certains dangers, ils ne les annulent pas et ne répondent pas aux interrogations concernant le respect mutuel. Par exemple, il est important de préserver la vie privée des autres : seraient-ils satisfaits que je publie cette image ou ces détails sur eux ?

Il est essentiel de préserver sa vie privée, mais il est tout aussi crucial de préserver celle des autres ! Une communication efficace nécessite d'interagir avec son public, d'être empathique. Il est déjà important de ne pas subir ce que l'on ne veut pas recevoir (comme des insultes, du spam, des critiques négatives, etc.). Il est également recommandé de tenter d'être véritablement au lieu de l'autre et de se conformer à ses propres attentes et besoins. Cela signifie que nous n'imposons pas nécessairement ce qui nous conviendrait (par exemple : un humour déplacé, une attention spécifique non désirée, etc.). Cela nécessite un véritable effort face à un grand nombre d'auditeurs. Les mots (et toutes les expressions) possèdent une puissance, on doit être vigilant ! Être autant que possible.

Le droit à la liberté d'expression mérite d'être valorisé et exploité avec soin. L'attention des autres, leur vitalité et leur bien-être sont inestimables, il est impératif de les considérer. Il est également essentiel de rester vigilant face aux autres sur les plateformes de médias sociaux. Les échanges ne sont pas réels uniquement parce qu'ils sont numériques. Par conséquent, si un ami se comporte de manière étrange par rapport à ses habitudes, manifeste des sentiments extrêmement sombres ou autres, il est nécessaire de se questionner, d'ouvrir la conversation et potentiellement de le communiquer à une personne compétente si cela paraît réellement préoccupant.

III. CONCLUSION

Pour conclure, il est incontestable que les plateformes de médias sociaux, notamment TikTok, influencent considérablement le comportement des Congolais. Cette plateforme de distribution de courtes vidéos a su éveiller l'intérêt des usagers congolais, les poussant à adopter de nouvelles habitudes et modes d'expression. TikTok a offert aux Congolais la possibilité de communiquer librement et d'exprimer leur créativité auprès d'un public international. Ceci a stimulé le développement d'une génération inédite d'influenceurs congolais qui, grâce à leur contenu ludique et novateur, ont gagné en popularité.

Néanmoins, cette passion pour TikTok a aussi eu des répercussions défavorables sur la conduite des Congolais contemporains. Cette plateforme est devenue une source d'addiction pour certains utilisateurs, qui consacrent des heures à visionner et produire des vidéos au détriment de leurs tâches journalières. Même si TikTok représente une plateforme d'expression innovante et ludique pour les Congolais contemporains, il est primordial de comprendre ses impacts bénéfiques et préjudiciables sur notre conduite.

REFERENCES

- [1]. Beer, D. (2008). « Social network(ing) sites...revisiting the story so far: A response to Danah Boyd & Nicole Ellison ». *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13(2), 516-529.
- [2]. Boyd, D and Ellison, N. (2007). « Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship ». *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13 (1)
- [3]. Cavazza, F. (2007). « Une nouvelle définition de l'Entreprise 2.0 ». *Fredcavazza.net*. Retrieved February, 2009 from <http://www.fredcavazza.net/2024/11/06/unenouvelle-definition-de-lentreprise-20/>
- [4]. CHEMLA L., « Si vous êtes le produit, ce n'est pas gratuit », *La Quadrature du Net*, 17 août 2016.
- [5]. DANAHA, et Nicole B. Ellison. « Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship ». *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13(1), 231-251
- [6]. DONATH, J. (2007), « Signals in social supernets ». *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13(1), 231-251
- [7]. ELLISON, N.B., Steinfield, C., & Lampe, C. (2007). « The benefits of Facebook friends: Social capital and college students' use of online social network sites ». *Journal of Computer-Mediated Communication*, 12(4), 1143-1168
- [8]. GLOVER-BONDEAU A.-S., « Dépendance aux écrans : les clefs pour s'en sortir », 15 janvier 2015 et ses références
- [9]. La Constitution de la RDC du 18 février 2006
- [10]. La Déclaration universelle des droits de l'Homme

- [11]. LAMPE, C., Ellison, N., and Steinfield, C. (2006). « A face(book) in the crowd: social searching vs. social browsing ». In CSCW '06: Proceedings of the 2006 20th anniversary conference on Computer supported cooperative work, 167-170, New York, NY, USA. ACM Press.
- [12]. Le nouveau code du numérique congolais
- [13]. LENHART, A. and Madden, M. (2007). « Teens, Privacy and Online Social Networks: How teens manage their online identities and personal information in the age of MySpace ». Pew Internet and American Life Project.
- [14]. LI, C. and Bernhoff, J. (2008). Groundswell: Winning in a World Transformed by Social Technologies. Harvard Business Press.
- [15]. MARUANI A., « Le grand entretien : Tristan Harris : "Des millions d'heures sont juste volées à la vie des gens" », Rue89, 4 juin 2016.
- [16]. PAHL, R. (2007). « Toutes les communautés sont-elles imaginées ? ». Ethnologie française, Tome XXXVII, 223-232.
- [17]. POYNTER, R. (2008). « Facebook: the future of networking with customers ». International Journal of Market Research 50(1), 2008
- [18]. SASTRE P., « Pourquoi s'offusquer de la post-vérité ? C'est le mode par défaut de notre cerveau ». Slate.fr, 4 janvier 2017.
- [19]. TAPSCOTT, D. (2006). « Winning with the Enterprise 2.0, New Paradigm Learning Corporation ».
- [20]. TUAL M., « Fausses informations en ligne : les adolescents « facilement dupés », selon une étude ». Le Monde.fr, 23 novembre 2016.